

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 février 2024, à 19h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents MM, Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et, Mmes Chantale Gagné, et Jocelyne Bérubé conseillères

Absentes : Mme Valérie Simard, conseillère.

Les membres présents forment quorum.

Est également présente:

Madame Cintia Fontaine, directrice générale et greffière-trésorière laquelle agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Gérard Grenier, maire, ouvre la séance à 19h00 ; comme il s'agit de la séance portant sur l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisation, aucun autre point ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2024-02-037 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2024 - Adoption
4. Adoption Règlement 240-2024 taxation2024
5. Programme triennal des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025-Adoption
6. Période de questions de l'assistance
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-02-038 ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 premier alinéa du code municipal : « Le Conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 25 janvier 2024, tel que le stipule l'article 956 du code municipal : « Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal des dépenses en immobilisation doit être adopté, le secrétaire-trésorier en donne avis public. » :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le budget de la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'exercice financier 2023 comme suit :

REVENUS

TAXES

Foncières	805 612
Quote-part MRC et autres	196 995
Foncière - art. 208,1	-

Eau	124 968
Egout	121 244
Matières résiduelles	205 368
	1 454 187
Taxes foncières - imm. Gouv. Québec	8 072
Comp. Services - imm. Gouv. Québec	-
Santé et services sociaux	159 569
École primaire	21 549
Taxes foncières - imm. Gouv. Canada	648
Comp. Services - imm. Gouv. Canada	937
	190 775
Aux organismes municipaux	
Sécurité incendie (loyer caserne)	14 192
Autres services rendus	
Administration générale	-
Enlèvement de la neige - Contrat MTQ	70 683
Autres - transport	-
Hygiène du milieu	100
Loisirs et culture - salle communautaire	18 000
Revenu de camping (net)	8 000
	110 975
Licences et permis	3 000
Droits de mutation immobilière	14 189
Amendes et pénalités	2 000
Banques et autres institutions	4 000
Arriérés de taxes	13 606
Autres	-
Autres	7 000
	43 795
Péréquation	188 955
Dotation spéciale de fonctionnement	75 894
	264 849
Voirie municipale (100%)	231 204
Enlèvement de la neige (60%)	-
Redevances Recyc-Qc	32 588
Redevances sur l'enfouissement	23 272
Parcs éoliens	60 000
Subv. PIQM - Centre multifonctionnel	84 722
Subvention RIRL Rg Pionniers - phase 1	293 772
Subvention PAVL Rg Pionniers - phase 2	31 728
Subvention AIRRL Rg Acadien (secteur lunette)	75 007
Subvention Primeau PMM	67 059
Autres Subventions	
Subvention sécurité civile	
	899 352
	2 963 932

CHARGES

CONSEIL	117 222
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	229 781
GREFFE	15 167
ÉVALUATION	37 110
GESTION DU PERSONNEL	15 148
POLICE-SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE	187 821
VOIRIE MUNICIPAL	800 182
ÉCLAIRAGE DES RUES	25 145
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	3 650
TRANSPORT EN COMMUN ET AUTRE	9 095
EAU POTABLE ET USÉES	210 601
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	29 135
DÉCHETS DOMESTIQUES	204 797
MATIÈRE SECONDAIRES	12 020
ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX SECS	44 411
COURS D'EAU	947
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 500
AMÉNAGEMENT-URBANISME ET ZONAGE	63 104
CENTRE COMMUNAUTAIRES ET AUTRES	171 995
LOISIRS ET AUTRES	28 200
BIBLIOTHÈQUE-PATRIMOINE	38 898
FRAIS DE FINANCEMENT	232 187
TOTAL DES CHARGES	2 480 116
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	483 816
TOTAL CONCILIÉ A DES FINS FISCALES	2 963 933
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE A DES FINS FISCALES	(0)

ADOPTÉE

2024-02-039 **ADOPTION RÈGLEMENT 240-2024-TAXATION 2024**

RÈGLEMENT 240-2024**L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES SPÉCIALES
ET DES TARIFS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2024 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la session ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que le règlement no. 240-2024 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,72 \$/100 \$ d'évaluation pour l'année 2024.

ARTICLE 2

Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière spéciale « Sûreté du Québec »	0,0735 \$/100 \$
Taxe foncière spéciale « Quote-part MRC »	0,1940\$/100 \$

ARTICLE 3

En référence au règlement de tarification no. 82-2007 concernant l'imposition des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de l'enlèvement des matières résiduelles, le Conseil fixe pour l'année 2024 les tarifs annuels suivants à l'égard de l'unité de référence, logement ou m³ :

Aqueduc :	300 \$/logement
Égout :	322 \$/logement
Mat. rés. Résidentiel :	316 \$/logement

Mat. rés. Commercial :	
Conteneur vert :	9.80 \$/m ³
Conteneur bleu :	9.80 \$/m ³

Collecte pour bac vert supplémentaire :	98 \$/ bac supplémentaire
Collecte pour bac bleu supplémentaire :	82 \$/ bac supplémentaire

ARTICLE 4

En vertu de l'article 231, de la fiscalité municipale, le Conseil municipal, décrète un tarif de compensation pour les services municipaux, pour les propriétaires de roulottes (installées de façon temporaire) sur son territoire, de la façon suivante :

- 1) Tout propriétaire devra obtenir un permis de séjour, au coût de 10 \$ par mois, dès son arrivée dans les limites de la municipalité.
- 2) Les tarifs mensuels de compensation pour services municipaux sont les suivants :

Aqueduc :	20,50 \$
Égout :	25.30 \$
Matières résiduelles :	25.50 \$

- 3) Ledit permis et les tarifs de compensation sont payables d'avance.

ARTICLE 5

En vertu de l'article 244.3 de la fiscalité municipale, le Conseil municipal, décrète un tarif de compensation de l'ordre de 0.5 unité pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout pour les immeubles évalués comme un espace de terrain non aménagé et non exploité, et constructible en fonction de la réglementation municipale, ou immeuble évalué comme un espace de plancher inoccupé (par immeuble).

Les tarifs 2023, seront donc de :

- Aqueduc : 150,00 \$
- Égout : 161.00 \$

ARTICLE 6

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité, est fixé à **16%** à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 7

Les prescriptions d'exigibilité seront établies conformément au règlement no 175-2018 concernant les comptes de taxes en six versements.

ARTICLE 8

Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Gérard Grenier, maire


Cintia Fontaine, directrice générale
Trésorière-greffière

Adopté le 12 février 2024

2024-02-040 PROGRAMME TRIENNAL DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026 qui se répartissent de la façon suivante :

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					
Numéro du projet	Titre				Total des trois années
		Année 2024	Année 2025	Année 2026	
	Pose de nouveaux luminaires (lumière)	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	10 500 \$
	Aliment. & distr. eau - Génératrice PMM TECQ	35 000 \$			35 000 \$
	Alimentation en eau Village (PRIMEAU)	200 000 \$	4 632 930 \$	4 632 930 \$	9 465 860 \$
	Alimentation en eau aqueduc village TECQ		300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
	Alimentation en eau aqueduc village Cont. municipale		858 233 \$	858 233 \$	1 716 465 \$
	Installation de compteurs d'eau	95 415 \$			95 415 \$
	Débitmètre automatique Stations pompage et alarme prise d'eau d'URGENCE				- \$
	Étude Hydraulique pour connaissance du réseau d'égout en lien avec problématique secteur rue de l'église	40 000 \$			40 000 \$
	Rang des Acadiens - Lac-Lunette (AIRRL subv.50%)				- \$
	Rang des Acadiens Lac-Lunette (AIRRL non subv.50%)				- \$
	Rang des Pionniers (PISRMM -subv. 90 %)				- \$
	Rang des Pionniers (PISRMM -non subv. 10 %)				- \$
	Rue du Rosaire (PISRMM, subv. 90 %)		140 000 \$		140 000 \$
	Rue du Rosaire (PISRMM, non subv. 10 %)		10 000 \$		10 000 \$
	Rue du Rosaire autres travaux (Tecq)		200 000 \$		200 000 \$
	Rue du Rosaire-contribution municipale		50 000 \$		50 000 \$
	Rue industrielle-Drainage Tecq ?				- \$
	Rue des Bouleaux Drainage Tecq ? Études	12 000 \$	200 000 \$		212 000 \$
	Ponceau du Noviciat (subv. 90 %)				- \$
	Ponceau du Noviciat (non subv. 10 %)				- \$
	Pavage ponceau rue du Noviciat				- \$
	Prolongement ligne Hydro-Québec	78 000 \$			78 000 \$
	Pavage Rue St-Laurent (et installation d'un regard pluvial		28 000 \$		28 000 \$
	Pavage Chemin entre bureau mun. et Centre multifonctionnel		20 000 \$		20 000 \$
	Tondeur John Deere				- \$
	Tracteur patinoire				- \$
	Terrain de baseball (subv. 75 %)				- \$
	Terrain de baseball (non subv. 25 %)				- \$
	Nouveaux modules de jeux (subv. 75 %)				- \$
	Nouveaux modules de jeux (non subv. 25 %)				- \$
	Garage entretien parc				- \$
	Camping - Réseau d'égout étude préliminaire*	18 000 \$			18 000 \$
	Luminaires dans le parc		16000		16 000 \$
	Installation balançoire Primada				- \$
	125e des Acadiens - Place de l'Acadie				- \$
	Relocalisation biblio et musée (2.5 M\$)- Subvention		2 000 000 \$		2 000 000 \$
	Recalcul biblio et musée (2.5 M\$) - Cont. municipale		500 000 \$		500 000 \$
	Aménagement paysager cour de l'église		10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
	Station de lavage	24 000 \$			
	Acquisition camion et équipement déneigement		350 000 \$		350 000 \$
	Acquisition chenillette déneigement des trottoirs	100 000 \$			100 000 \$
	Amélioration système chauffage-éclairage garage mun.				- \$
	Total	605 915 \$	9 318 663 \$	5 804 663 \$	15 705 240 \$
					- \$
	Règlements d'emprunt	195 415 \$	2 006 233 \$	858 233 \$	3 059 880 \$
					- \$
	Transferts revenus taxes d'accises (Primeau)	87 000 \$	510 000 \$	300 000 \$	897 000 \$
	TECQ 2019-2023 Solde disponible				
	Fonds de roulement	78 000 \$	- \$		78 000 \$
	Subventions programmes gouvernementaux-FRR-MRC autres	200 000 \$	6 772 930 \$	4 632 930 \$	11 605 860 \$
	* Financé par revenus de la loterie	18 000 \$			18 000 \$
	Transfert aux activités financières Fonds général	27 500 \$	29 500 \$	13 500 \$	70 500 \$

ADOPTÉE

PERIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

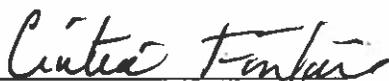
Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2022-02-041 LEVÉE DE LA SEANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire



Cintia Fontaine-Directrice générale
greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

